

► Validation possible à partir du 15 Mai

- La validation doit être demandée environ 15 jours avant le début du contrat sinon la procédure administrative ne peut se faire.



L'étudiant est convoqué à un entretien pour une alternance



Il se rend à l'entretien en amenant avec lui :

- les documents décrivant la formation : *accessibles sur : www.miage-aix-marseille.fr/alternance*
- fiche formation (programmes)
- calendrier
- coût de formation
- fiche RNCP

Au cours de l'entretien **il explique qu'il est en possession** des documents et qu'ils sont disponibles sur la page alternance : miage-aix-marseille.fr/alternance



L'entreprise donne son accord pour le contrat



L'étudiant réfléchit : "*est-ce la bonne mission, la bonne entreprise ...*"
Si la mission est validée par la MIAGE il ne sera PAS possible de changer



L'étudiant hésite. Il prévient l'entreprise qu'il hésite, qu'il a d'autres offres et qu'il va attendre d'avoir tous les retours avant de prendre sa décision.

L'étudiant se décide! Il confirme son accord auprès de l'entreprise



Il remplit le **Formulaire de Validation de la Mission en Alternance** :

z z z p l j h o d l { 0
p d u v h l o h l i u z d o w h u q d g f h

En le soumettant le responsable de l'alternance MIAGE sera notifié



KO (corrections, rejet)



Le Responsable de l'Alternance en MIAGE (Jean Caussanel) vérifie les données fournies

Pour les M1, dès la validation : **le choix de site de l'alternant est validé**

Contrat de Professionnalisation

Contrat d'apprentissage



Le Responsable de l'Alternance en MIAGE notifie l'étudiant, l'entreprise et le service Formation Continue de la FEG de la décision pédagogique favorable



Si tout est OK, le Responsable de l'Alternance en MIAGE initialise le contrat dans l'application du CFA - CACTUS - et notifie l'étudiant et le contact RH de l'entreprise qui a été indiqué dans le formulaire de validation

